

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération 2023/10D

### CCAS Mairie - Approbation du Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusées : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

**Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et hors la présence de Monsieur le Président,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2022, présenté par Monsieur le Président,
- Vu le compte de Gestion de Monsieur le Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes,

#### DECIDE DE :

- **ELIRE** pour la séance où est à débattre le compte administratif du Président : Madame Christine DESMAISONS, Présidente de séance,
- **APPROUVER** les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par le Président pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale – Mairie, dont le total recoupe exactement les écritures de Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes.

#### FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 060,13
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 687,41
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>15 627,28</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 810,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 846,92
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>29 036,62</b>

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
En Mairie, le 14 avril 2023  
Le Président,  
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023  
Publié le : 14 avril 2023

